LA LETTRE DU SAGE du BAS-LÉON

JANVIER 2023

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

« Poursuivre les efforts pour la qualité de l'eau et les milieux aquatiques »

Christophe BÈLE,
Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE du Bas-Léon

C'est en 2016 que les inter-communalités principales du territoire *(CCPI, CCPA, CLCL)* ont adhéré au Syndicat des Eaux du Bas-Léon au titre du SAGE. Cela a concrétisé la volonté des territoires de travailler ensemble, de manière concertée, en faveur de la reconquête de la qualité des eaux et des milieux naturels associés.

Le territoire s'inscrit désormais dans une dynamique partenariale renforcée avec la labellisation du Syndicat en EPAGE (*Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau)* en juillet 2020, et l'intégration des EPCI limitrophes dans la démarche *(CAPLD, HLC, BM, CCPL)*. Ceci a permis la construction d'un Contrat Territorial Unique (CTU) 2020-2025 à l'échelle du SAGE.

Les actions transversales sont aujourd'hui pilotées par le Syndicat des Eaux dans ce cadre :

- accompagnement du monde agricole et des collectivités vers des pratiques plus vertueuses,
- préservation de la biodiversité et des zones humides,
- gestion des milieux aquatiques,
- communication/ sensibilisation,
- éducation à l'environnement,
- suivi de la qualité des eaux,
- amélioration des connaissances.

Un programme riche et nécessaire face aux enjeux auxquels nous devons faire face.

L'atteinte de nos objectifs passe aussi par la prise en compte du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022/2027 adopté en mars 2022 par le comité de bassin Loire-Bretagne.

L'eau est un bien précieux pour tous, un bien à préserver par tous. Une ressource de plus en plus rare même sur nos territoires bretons... et nous avons tous un rôle à jouer pour sa préservation, individuellement et collectivement.

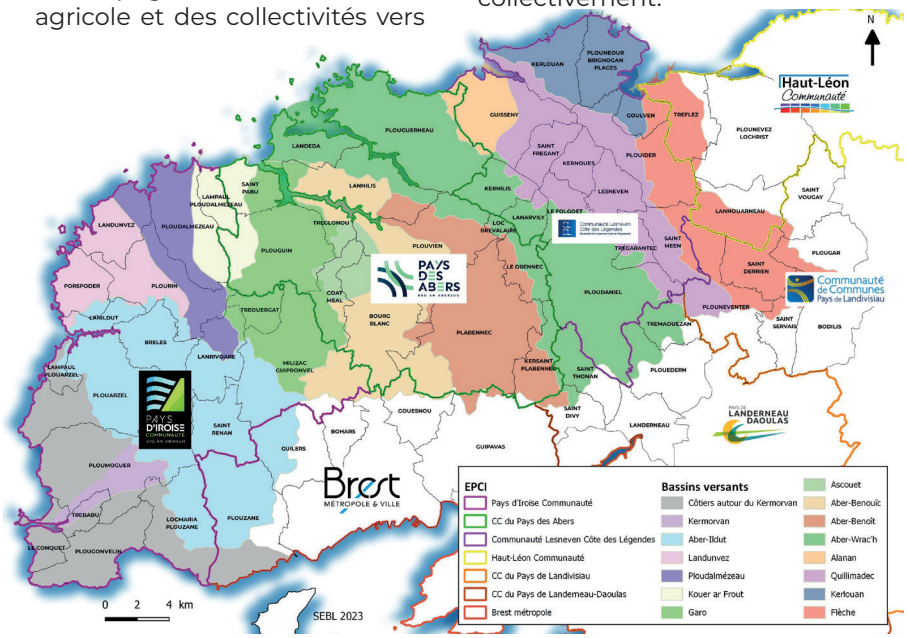

La Commission Locale de l'Eau

Les 28 membres de la **Commission Locale de l'Eau (CLE)** ont pour mission de :

- définir les orientations en collaboration avec les différents partenaires,
- prendre les décisions stratégiques,
- valider les programmes d'actions annuels,
- suivre leur mise en oeuvre,
- évaluer et ajuster les actions.

C'est quoi le SDAGE ?

Le SDAGE *(Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau)* définit pour chaque bassin hydrographique **les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau** dans l'intérêt général et dans le respect des principes de la loi sur l'eau.

Les enjeux sont multiples :

TERRITOIRE
Bactériologie
Nitrates
Continuité écologique
Morphologie
Phosphore
Pesticides
VIGILANCE
Eau Potable
Captages prioritaires
Micropolluants
CONCERTATION
Zones humides

UNE CONCERTATION NÉCESSAIRE SUR LES ENJEUX

Afin de travailler sur les orientations et les actions à prioriser pour les années à venir, le Syndicat des Eaux a réuni ses partenaires locaux et les acteurs de l'eau du territoire pour 3 temps d'échanges et de partage :

- Gestion et protection de la ressource en eau
- Usages littoraux
- Protection des milieux, trame verte, biodiversité

COMMISSION « EAU »

"Comment concilier les besoins en eau et la préservation des milieux dans un contexte de raréfaction de la ressource ? "

Un des enjeux majeurs du SAGE est de **s'assurer de la satisfaction des besoins en eau, aussi bien au niveau quantitatif que qualitatif.**
Enjeu d'autant plus important que le contexte de changement climatique impacte directement le cycle de l'eau.
La ressource en eau n'est pas extensible, et plusieurs leviers sont utilisés et seront à renforcer :

- **La préservation des milieux naturels et de leurs fonctionnalités** est primordiale. Zones humides et bocage sont indispensables dans la régulation naturelle de l'eau. Pour qu'ils jouent pleinement leur rôle de tampon et de rétention, il faut les préserver, voire les restaurer.
- **La prise en compte des enjeux de l'eau dans les projets d'aménagements et d'urbanisme** est également un enjeu important : limiter l'imperméabilisation des sols et donc les ruissellements, intégrer la gestion de l'eau dans les documents d'urbanisme.
- **L'évolution des usages en encourageant aux économies d'eau** a aussi son importance : récupérer les eaux pluviales, recycler les eaux usées, éco-gestes...
- **L'amélioration des connaissances sur les nouvelles ressources mobilisables**, le fonctionnement des nappes, la mise en place d'un plan de gestion, via des études spécifiques, est à envisager.
- **La chasse aux fuites !** via l'entretien et le renouvellement des réseaux *(rendement moyen des réseaux en France : 80 %).*

ECO GESTES : pas de gaspillage !

Récupérer les eaux de lavage des fruits et légumes

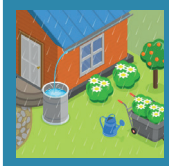

Collecter les eaux pluviales au jardin

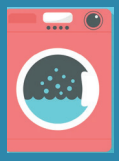

Privilégier les programmes ECO des appareils électroménagers

Privilégier la douche ...et pas plus de 5 minutes !

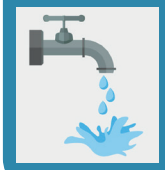

Réparer les fuites : un robinet qui goutte c'est 100 litres perdus / jour

COMMISSION « LITTORALE »

"Comment préserver la qualité des eaux littorales et concilier les différentes activités ? "

De nouvelles limites Terre-Mer ont été définies en prenant en compte les iles, ilots, estuaires et lagunes, doublant ainsi la surface littorale du Finistère. Le SAGE du Bas-Léon passe de 200 km à 412 km de trait de côte.

De fait, **la préservation du littoral** est un axe de travail primordial. En effet, de nombreuses activités dépendent de la qualité de ces eaux et écosystèmes : la conchyliculture, le tourisme, la plaisance, les loisirs récréatifs (...). Il est donc essentiel de veiller à cet équilibre entre économie, source d'emplois, et préservation des milieux.

Les actions menées et à renforcer s'orientent sur les thèmes suivants :

- La mise aux normes des assainissements non collectifs, relevant de la compétence des EPCI partenaires, qui ont engagé un travail d'identification des points noirs et des contrôles.
- Le suivi des 16 systèmes d'assainissement collectif définis comme prioritaires sur le territoire, en complément du travail réalisé par les EPCI sur l'ensemble de leurs stations.
- L'accompagnement des pratiques agricoles, notamment la réalisation de diagnostics bactériologiques permettant de faire des propositions d'aménagements pour limiter les contaminations des eaux littorales.
- La sensibilisation des usagers et du grand public aux pratiques à risque de pollution :
  - carénage (peintures toxiques, TBT...),
  - plaisance (hydrocarbures, eaux grises, eaux noires),
  - eaux sales des campings cars, terrains privés de caravaning
  - déjections canines, équines,
  - déchets divers, notamment les plastiques, micropolluants.

ICI COMMENCE LA MER

Opération lancée pour alerter sur les impacts des déchets jetés au sol. Des macarons posés et des inscriptions peintes près des avaloirs viendront rappeler le trajet de l'eau du caniveau à la mer.

COMMISSION «TRAME VERTE»

"Comment restaurer et préserver les milieux essentiels à la régulation de l'eau et la protection de la biodiversité ? "

Au-delà des programmes Breizh-Bocage portés par les communautés de communes du territoire et le Syndicat, une démarche globale s'est développée à l'échelle du Bas-Léon dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE. **L'objectif ? Montrer que la combinaison haies, talus et prairies est un choix payant pour préserver l'eau, la biodiversité, protéger les cultures et le bétail. Le** bois bocage peut également être valorisé de différentes manières : plaquettes, bois de chauffe, litière...

- **Travail sur le bocage et l'agroforesterie**
  - Organisation du concours général agricole,
  - Sorties terrain et démonstrations de gestion durable des haies,
  - Documents informatifs divers.
- **Promotion sur l'intérêt agro-écologique des prairies naturelles** (concours Prajou an arvorig),
- **Travail sur la gestion durable des bords de route** à 3 niveaux : le fauchage, le curage des fossés et l'arasement des bas-côtés, l'élagage des haies de bords de route. Des zones tests (Plouvien, Ploudaniel, Lanrivoaré) et l'expérience de la CCPA permettent de partager les résultats et encourager aux changements de pratiques.
- **Vulgarisation et intérêt du Label haie** dont l'objectif est de garantir une gestion durable des haies et le développement de filières économiques de valorisation.

Label Haie | Ressources durables de nos territoires

VÉGÉTAL LOCAL
Des enjeux forts pour les territoires et la biodiversité

VÉGÉTAL local

Produire des plants issus de graines locales c'est :

- Assurer une adaptation génétique pour des semis et plantions réussis
- Renforcer la résisitance aux changements, maladies, parasites
- Conserver des espèces adaptées aux milieux
- Restaurer des cycles écologiques en adéquation avec la faune,
- Favoriser une activité locale, créatrice de valeur et d'emplois.

ACTUALITÉS

Pour le grand public, en 2023 :

Opération **«Ici commence la mer»**

Livret botanique sur les plantes sauvages de nos rues et sachets de graines «végétal local»

Stand EAU sur plusieurs évènements locaux

Balades botaniques «sauvages de nos rues»

L'ESCAPE GAME BAS-LÉON
Une expérience unique à vivre pour découvrir les enjeux de l'eau sur le Bas-Léon !

Vous aurez 45 minutes pour résoudre l'énigme de la disparition de la truite Fario dans l'Aber Léon

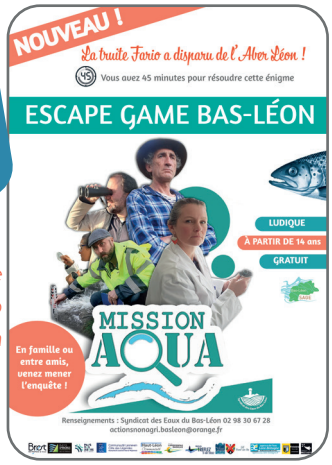

ET DEMAIN ?

Le Contrat Territorial Unique Bas-Léon va permettre de poursuivre les actions et la coopération entre le Syndicat et les EPCI sur la période 2023/2025. Les axes prioritaires s'orienteront autour de :

- La poursuite de **la coordination et de l'animation d'actions transversales** sur les thématiques agricoles, bocage, biodiversité, milieux aquatiques, littoral, avec une attention particulière à porter à la préservation et à la restauration des zones humides.
- La mise en œuvre des plans d'actions ciblés sur les **captages prioritaires** (au nombre de 6 sur le Bas-Léon), notamment au niveau des produits phytosanitaires.
- La nécessaire prise en compte **des enjeux climatiques et quantitatifs** dans les actions à mener.

L'évolution du contexte et des enjeux nécessitera à terme une mise à jour des documents du SAGE du Bas-Léon, voire d'une révision après 2025. D'ici là, un travail approfondi sur les zones humides stratégiques sera à entreprendre.

CÔTÉ PARUTIONS

- Mise à disposition du Tableau de bord du SAGE
- Lettres «Rivières Infos» et «Gestion durable du bocage»
- Flyer «Gestion durable des bords de route»
- Livret botanique «Sauvages de nos rues»
- Mise à disposition des panneaux «EAU» et de l'exposition photos «Bocageons-nous»

Animation du SAGE

Mélanie BARIC
02 98 30 75 26
sage.basleon@orange.fr

www.syndicateauxbasleon.bzh

SIE Pont An Ilis